

Communiqué de Presse

Transfert aux régions de la gestion des fonds européens : Leader France attend avec impatience le rapport de la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes a réalisé un rapport sur le transfert aux régions de la gestion des fonds européens. Ce rapport sera présenté le mercredi 22 mai prochain à 16h15 devant la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Les travaux de la Cour des Comptes confirment les alertes lancées régulièrement depuis trois ans par Leader France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER*.

Agenda des travaux : <http://www2.assemblee-nationale.fr/agendas/les-agendas/2019-05-22>

Leader France attend avec impatience les conclusions et préconisations de la Cour des Comptes pour débloquer la programmation actuelle et préfigurer la programmation 2021-2027.

**LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural.*

De manière concrète : l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (340 en France) une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de la stratégie locale de développement du territoire et des règles européennes et nationales.

La mise en œuvre de la programmation européenne actuelle 2014-2020 du FEADER en France et particulièrement de LEADER ainsi que la poursuite de ce programme dans les politiques européennes post 2020, demeurent plus que jamais sont des sujets de préoccupation majeures pour les territoires ruraux.

Contact :



Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 02.90.03.28.60

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr